

Les acteurs et dispositifs au service de votre évolution professionnelle

Il existe de nombreux outils, dispositifs et interlocuteurs qui peuvent vous aider à définir votre projet professionnel, enrichir votre parcours ou élargir vos horizons. Panorama.

S'informer

La Semaine de la carrière

Organisée au moins une fois par an sous format digital et pour les salariés non connectés par les équipes locales, elle permet de découvrir de nouveaux métiers et activités par le biais d'ateliers, de tables rondes, de témoignages de salariés.

Les Rencontres emplois

Organisées à la demande des RHBP en fonction du besoin du site. Des ateliers informent sur des thèmes tels que :

- les métiers de l'entreprise, leur évolution, le recrutement et les mobilités internes ou externes
- l'élaboration du projet professionnel du salarié et la formation

Être conseillé et accompagné

Votre manager

Les managers sont responsables de votre mobilité.

Votre HRBP joue aussi un rôle essentiel dans vos démarches

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Le **CEP** est un dispositif externe d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Vous pouvez même solliciter pour la préparation de votre entretien de développement

Formaliser votre parcours d'évolution : l'entretien professionnel

C'est un rendez-vous légal obligatoire entre vous et votre manager dont le contenu doit être consigné dans TalentLink.

Pour une information plus détaillée consultez notre fiche : « [L'entretien professionnel](#) ».



Evoluer à votre rythme

Changer de poste ou de métier volontairement doit pouvoir se faire au rythme qui vous convient. Lors de vos entretiens avec votre manager, précisez bien l'horizon auquel vous souhaitez évoluer.



Explorer

Dispositifs « vis ma vie » ou stage « Découverte »

Le « vis ma vie » permet de découvrir un métier et/ou une organisation pendant une journée. Le stage « Découverte » d'un poste à pourvoir a une durée comprise entre 2 et 5 jours.

Participation à des projets transverses ou d'un autre domaine que le vôtre

- Accédez via [OTM](#) (Open Talent Market) à des opportunités d'intégrer un petit groupe de travail (quelques heures par semaines ou par mois) pour enrichir votre parcours. En fonction du type de projet, votre participation est prise en compte dans les objectifs annuels.
- Dans le cadre des 3E (Education, Exposition, Expérience), augmentez votre exposition en participant à des projets transverses.

Le Parcours d'évolution professionnelle

Intéressé par une mobilité professionnelle, intégrant ou non un changement de métier, vous pouvez bénéficier d'une période probatoire d'une durée de 3 à 6 mois dans le poste visé. À tout moment vous ou le manager pouvez mettre fin à votre détachement. Dans ce cas, vous retrouvez votre emploi ou un emploi similaire au sein de son entité de départ.

Pass compétences externes, Pass Solidaire carrière et Pass Education

Profitez de 6 à 18 mois pour apporter votre expérience et votre compétence à une Start-up, PME-PMI, une association ou contribuer à la formation professionnalisante des jeunes.

La mobilité volontaire sécurisée – MVSE (parcours externe)

Il s'agit de la possibilité d'exercer une activité dans une autre entreprise, de découvrir un autre métier ou un autre environnement professionnel, avec la possibilité d'un retour au sein du Groupe.

Certains des dispositifs peuvent être activés automatiquement si vous êtes concernés par une GEPP ⁽¹⁾. Vous serez contacté par votre manager ou votre RHBP si c'est le cas.

Enrichir votre expérience métier

Apprentissage collectif et co-développement

Une dizaine de groupes d'apprentissage et d'entraide existent actuellement réunissant des salariés qui souhaitent partager les situations professionnelles qu'elles rencontrent.

Réseaux professionnels

Certains réseaux permettent de s'adapter individuellement et collectivement aux besoins du marché et aux changements, et peuvent être un potentiel tremplin professionnel.
En interne : communities@work.

(1) Une GEPP (ex GPEC) Gestion des emplois et des parcours professionnels, est une démarche de gestion des compétences pilotée par une Direction, devant permettre la bonne adaptation de l'entreprise aux transformations du marché.



Transmettre votre expérience et vos savoirs

Le mentorat

C'est une forme d'accompagnement par une personne expérimentée d'un domaine (savoir, savoir-faire et savoir être) d'une autre personne apprenante et/ou pratiquante de ce domaine ayant besoin de soutien dans sa progression. Dans le cadre d'un mentorat inversé, les plus jeunes peuvent aider les plus anciens à gagner en compétences sur les nouvelles tendances, numériques notamment. Il est possible de déposer sa proposition de mentorat sur la plateforme OTM (Open Talent Market). Voir OTM en page 2.

Le tutorat d'alternance

Accompagnez un jeune dans toutes les phases de son apprentissage chez Schneider.

Devenir formateur interne

Vous détenez une expertise ou une compétence transférable ? L'entreprise vous forme aux techniques de formation et abonde le votre CPF de 15 % ⁽¹⁾

Participer à des actions écoles

Faites découvrir Schneider et ses métiers et participer au développement de la notoriété de Schneider dans le cadre des 3E (Education, Exposition, Expérience).



Vous former

Demandez notre dossier «[Se former avec le CPF](#) » et téléchargez notre fiche «[Le CPF de transition professionnelle](#) »

(1) Pour les formations courtes co-financées bénéficiant d'un abondement systématique de 35%, soit un total de 15+35= 50% d'abondement du CPF à condition de dispenser un minimum annuel de 28 heures de formation interne.

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre [équipe locale FO](#)

